NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)
21e séance
tenue le
mardi 17 novembre 1998
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 21e SÉANCE

Président : M. MACEDO

SOMMAIRE

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/53/SR.21
21 avril 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

98-82422 (F)

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite) (A/53/21/Rev.1, A/53/509)

1. M. SIN SONG CHOL (République populaire démocratique de Corée) dit que sa délégation estime que l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication est une question qui présente un caractère urgent. Les pays en développement, qui reconnaissent le rôle important de l'information en ce qui concerne la démocratisation de la société internationale et la création d'une atmosphère favorable au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ont accompli de grands efforts pour essayer de parvenir à ce but. Pourtant, il existe toujours une grande disparité entre pays développés et pays en développement dans le domaine de l'information et la situation continue de se détériorer du fait que seuls quelques pays sont concernés par l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication et que les pays en développement se trouvent marginalisés. Il faut noter, en particulier, que les médias sont encore et toujours mobilisés dans une guerre psychologique contre les pays en développement dont ils ignorent délibérément l'aspiration légitime à la paix et au développement. La délégation de la République populaire démocratique de Corée insiste donc sur le fait qu'il importe de remédier au caractère inéquitable du système d'information actuel conformément aux intérêts communs des pays développés et des pays en développement.

2. Le principe majeur qui doit guider les activités des Nations Unies en matière d'information est d'assurer l'objectivité, l'impartialité et l'exactitude des publications du Département de l'information. Il y a lieu de veiller en priorité à ce que les points de vue des États Membres soient communiqués au monde, par l'intermédiaire des activités d'information de l'ONU, avec exactitude et pondération afin d'éviter de donner l'impression que ces activités sont au service de certains pays dont elles mettent en relief ou justifient les politiques nationales : en d'autres termes, il faut que les activités des Nations Unies en matière d'information soient conformes au caractère universel de l'Organisation. À cet égard, la délégation de la République populaire démocratique de Corée s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et soutient, en particulier, la demande faite au Secrétaire général que la page d'accueil de l'Organisation des Nations Unies et tous ses sites soient considérés comme n'importe quelle autre publication.

3. La formation de fonctionnaires de l'information venant de pays en développement est un moyen essentiel d'amener ces pays à prendre conscience des activités des Nations Unies en matière d'information et de renforcer leur capacité dans ce domaine; cette formation doit se poursuivre selon le principe de la rotation géographique.

4. M. WRABETZ (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays associés d'Europe centrale et orientale — Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie — et de Chypre, pays associé, ainsi que de l'Islande, membre de l'Association européenne de libre-échange de l'espace économique européen, dit que la liberté de l'information est un élément essentiel de la promotion et de la sauvegarde de la démocratie dans toutes les régions du monde; sans la liberté de la presse et

l'exercice de la liberté d'expression à tous les niveaux, aucune société ne saurait prétendre assurer la justice, l'égalité et un traitement équitable au regard de la loi. La liberté de l'information est la pierre angulaire qui supporte un grand nombre d'autres libertés; la liberté de la presse et la libre circulation de l'information et des idées sont les conditions préalables et fondamentales de plusieurs des idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies. La diffusion de l'information par les médias d'une manière équitable et ouverte peut également jouer un rôle important dans la société civile du fait qu'elle favorise la compréhension mutuelle et la réconciliation tout en combattant la haine, l'intolérance et la discrimination. Il y a lieu de condamner sans réserve, partout où elles se produisent, toutes les tentatives visant à contrôler la presse ou à faire usage de la violence pour intimider les journalistes ou les publications.

5. L'Union européenne appuie les travaux du Comité de l'information et approuve les recommandations du Comité.

6. Les Nations Unies d'aujourd'hui se caractérisent par la structure coopérative des relations entre pays développés et pays en développement; ces relations exigent de la part de tous les pays la volonté d'assurer sans restriction aucune la libre circulation de l'information vers toutes les régions du monde et entre ces régions. L'Union européenne constate avec satisfaction que les projets de résolution recommandés à la Commission par le Comité de l'information ont été adoptés par consensus; par ailleurs, il convient d'envisager de remplacer, sur la base du consensus, tout langage pouvant être considéré comme désuet.

7. L'Union européenne tient à féliciter le Département de l'information pour l'efficacité et le professionnalisme des services qu'il fournit, d'autant qu'il n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui de donner à la communauté internationale une image positive des Nations Unies; elle engage instamment le Département à concentrer ses ressources sur les activités auxquelles le projet de résolution B a accordé un degré élevé de priorité. L'Union européenne note avec satisfaction la création des versions arabe et chinoise du site des Nations Unies sur l'Internet et apprécie les efforts concernant la possibilité de créer une station de radiodiffusion internationale des Nations Unies.

8. M. MEKDAD (République arabe syrienne) dit que les Nations Unies constituent l'une des principales sources d'information dans le monde et il y a lieu de féliciter le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie pour renforcer les compétences de l'Organisation dans le domaine de l'information. La République arabe syrienne est disposée à continuer à coopérer sur cette voie avec le Département de l'information, qui a fait un excellent travail en fournissant une formation aux pays en développement en matière de communication et d'information. Des ressources financières accrues permettraient d'obtenir encore plus de résultats dans le même sens.

9. Si l'on veut parvenir à un nouvel ordre mondial de l'information qui reflète les préoccupations de tous les peuples ainsi que leurs aspirations à un monde dans lequel l'égalité et le respect mutuel sont des valeurs suprêmes, il est essentiel que les courants d'information soient mieux équilibrés et fondés sur une plus grande diversité de sources. Il est, en effet, regrettable qu'il y ait toujours une telle disparité entre pays développés et pays en développement

pour ce qui est de l'infrastructure et de la technologie en matière de communication.

10. La délégation syrienne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Un aspect majeur du rôle d'information qui incombe aux Nations Unies est de se faire le porte-parole de ceux qui, dans le monde en général et au Moyen-Orient en particulier, n'ont pas de voix et, pour cela, diffuser les résolutions de l'Assemblée générale qui condamnent l'occupation étrangère et appuient les efforts faits pour instaurer une paix juste, favoriser le développement et la protection de l'environnement, supprimer les armes de destruction massive ou poursuivre tout autre objectif de ce genre.

11. L'information diffusée par les Nations Unies doit refléter les préoccupations fondamentales des États Membres. Il convient de féliciter le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information qui veille inlassablement à ce que l'information soit objective et impartiale, sauvegardant, ce faisant, la crédibilité et la réputation de l'Organisation dans le monde entier.

12. Il importe de renforcer le Département de l'information pour qu'il puisse s'acquitter de sa tâche avec une efficacité accrue, notamment en publiant les documents des Nations Unies dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

13. Il y a lieu de se féliciter de la décision de créer une page d'accueil des Nations Unies sur l'Internet car cela permettra d'élargir le rayon d'action de l'Organisation et de faire connaître ses travaux directement aux États Membres. De plus, l'addition des versions arabe et chinoise de la page d'accueil qui a été faite récemment est une excellente chose. La délégation syrienne appuie également le renforcement des capacités de radiodiffusion de l'ONU car les positions et les orientations de l'Organisation ne sauraient être mieux exprimées que par elle-même.

14. Les centres d'information des Nations Unies doivent être maintenus et renforcés et des consultations doivent être engagées avec les pays concernés pour déterminer au cas par cas le statut de ces centres.

15. Le Comité de l'information a un rôle central à jouer pour ce qui est d'orienter l'action de l'Organisation dans le domaine de l'information. La délégation syrienne est convaincue qu'il continuera à remplir sa tâche avec satisfaction puisqu'il est attaché aux principes de démocratie et de transparence et que ses activités sont guidées par l'esprit de coopération et la souplesse.

16. M. THAPA (Népal) dit que la libre circulation de l'information combinée à la liberté d'expression est la base sociale et politique sur laquelle reposent la démocratie, le développement à visage humain et la prospérité. Aussi les institutions spécialisées doivent-elles faire preuve d'esprit novateur pour communiquer leurs idées et amener les communautés locales à participer davantage aux initiatives de développement.

17. L'information a, en outre, pour effet de renforcer la portée des travaux des Nations Unies. La réorganisation en cours du Département de l'information doit aboutir à une réorientation des politiques d'information et de communication des Nations Unies en fonction d'objectifs bien définis qui doivent ensuite être placés au coeur de la stratégie de gestion de l'ensemble de l'Organisation. De même, dans le domaine du maintien de la paix, l'importance de l'information ne saurait être surestimée.

18. Grâce à une plus grande utilisation des médias électroniques, le Département de l'information est en mesure de diffuser rapidement l'information. Toutefois, il est regrettable que les Nations Unies n'aient pas fait davantage pour réduire les disparités entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne la circulation de l'information et la possibilité de profiter des innovations en matière de technologie de l'information. En outre, il convient de donner aux pays en développement et à leurs médias publics et privés la possibilité de mettre en oeuvre en toute liberté et en toute indépendance leurs propres politiques en matière d'information et de communication.

19. La radio étant l'un des moyens de communication les plus économiques et les plus performants, c'est dans les pays en développement qu'elle revêt le plus d'importance. Le Népal prend note avec satisfaction de ce que le Comité de l'information examinera, lors de sa session de 1999, la conception et la portée d'un projet pilote visant à la reprise de radiodiffusion directe par la Radio des Nations Unies, activité qui devrait, dans la mesure du possible, comporter des émissions en népalais.

20. M. SAI (Algérie) dit que la délégation algérienne approuve pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

21. L'utilisation de plus en plus large de l'informatique dans le domaine de l'information et l'expansion de l'Internet permettent la diffusion des connaissances et le rapprochement des peuples au sein de ce que l'on peut véritablement appeler un village mondial. Toutefois, il est légitime de s'inquiéter de la tendance qu'a la mondialisation de noyer les valeurs fondamentales des peuples dans un flot de notions qui leur sont étrangères.

22. Le représentant de l'Algérie se dit satisfait de ce que la page d'accueil des Nations Unies sur l'Internet comporte depuis peu des versions en arabe et en chinois et que, de ce fait, elle soit maintenant disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation. À cet égard, pour permettre à la version arabe d'atteindre le niveau de ses équivalents français et anglais, il faut lui fournir un soutien sous la forme d'une ligne budgétaire permanente.

23. Les projets du Département de l'information concernant des émissions sur ondes courtes et un service expérimental de programmation en anglais et en français qui couvrent certaines régions d'Afrique et d'Europe sont inattaquables dans leur principe. Toutefois, ils ne tiennent pas suffisamment compte de l'aspect multilingue des activités de l'Organisation. Plus le service radiophonique des Nations Unies utilisera de langues, plus son audience sera grande : des émissions en arabe, par exemple, toucheraient des audiences importantes dans le monde arabe tout entier.

24. La croissance et le développement explosifs des moyens électroniques de communication n ont pas rendu caduque l'information écrite. Dans sa grande majorité, la population mondiale, en particulier dans les pays en développement, s'en remet toujours à la presse écrite et il y a lieu d'espérer que le Département de l'information ne perdra pas de vue cet aspect de la question.

25. Il semble que, ces derniers temps, le plurilinguisme ait régressé aux Nations Unies, où l'on peut constater une baisse très sensible du nombre et de la qualité des publications de l'Organisation en langue arabe. Ainsi, les résolutions et les décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session n'ont encore été publiées qu'en anglais et en français. On ne peut que déplorer qu'une source d'information aussi précieuse n'ait pas encore paru dans les autres langues.

26. M. FILS-AIMÉ (Haïti) dit que la délégation haïtienne appuie la déclaration faite par la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes. Il est déplorable qu'une majorité de la population mondiale ne soit pas consciente du rôle capital joué par l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'en matière de développement économique et social. La délégation haïtienne est donc en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui réduira l'écart entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne leurs capacités dans le domaine de la technologie.

27. L'information joue un rôle essentiel dans la promotion d'une société démocratique. La liberté d'expression et l'information sont indispensables dans toute démocratie. Après des années de répression brutale, le peuple haïtien attache une importance toute particulière à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

28. La délégation haïtienne apprécie l'assistance apportée par la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti aux forces de police haïtiennes. Cependant, il est important que la population soit bien informée des mandats et objectifs de la mission; c'est pourquoi la délégation haïtienne demande au Département de l'information de redoubler d'efforts pour sensibiliser le grand public.

29. L'émission radiophonique «Nouveaux Contacts» produite à l'intention des pays caraïbes francophones aurait plus d'impact si elle n'était pas une simple adaptation des émissions destinés à un public anglophone. Il s'agit de mettre en application la résolution 38/82 B de l'Assemblée générale. De plus, Haïti demande qu'un centre d'information des Nations Unies soit établi à Port-au-Prince. Par ailleurs, elle se félicite de la formation fournie par le Département de l'information aux jeunes journalistes des pays en développement, formation dont a bénéficié une jeune journaliste haïtienne en 1998.

30. La délégation haïtienne loue les efforts faits par le Département de l'information pour réaffirmer son attachement aux principes démocratiques de pluralisme et de diversité, et notamment pour la création des nouvelles versions de la page d'accueil en arabe et en chinois.

31. M. MONSOUR (Liban) fait observer que l'information est un moyen extrêmement efficace d'encourager les échanges culturels, la compréhension

mutuelle et la coopération entre tous les peuples du monde et de les rapprocher dans un contexte général de développement économique et humain. La venue récente de l'Organisation sur l'Internet va lui permettre d'élargir le rayon d'action de son information. Toutefois, l'immense fossé qui sépare pays développés et pays en développement dans le domaine de la technologie de l'information et des communications ne peut être comblé que moyennant une action effective de la part des Nations Unies et des pays avancés. En conséquence, ce dont l'Organisation a besoin c'est d'une politique de l'information définissant clairement la stratégie à suivre et caractérisée par la transparence et l'équité, politique qui serait un instrument utile pour promouvoir le développement et favoriser la paix et la sécurité dans le monde. Aussi ne faut-il pas que des réductions budgétaires viennent contrecarrer la mise en oeuvre des politiques de l'information liées à ces questions.

32. Les centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement doivent être financés de façon appropriée étant donné qu'ils jouent un rôle important dans la formation de l'opinion publique dans ces pays. La délégation libanaise appuie l'intégration des centres d'information aux bureaux extérieurs du PNUD en procédant cas par cas et après consultation des pays hôtes. Malgré l'explosion de la croissance des médias électroniques, un grand nombre de personnes, en particulier dans les pays en développement, continuent d'être tributaires des médias traditionnels, ce qui exige de l'Organisation qu'elle renforce ses programmes de publication dans toutes ses langues officielles.

33. Le représentant du Liban souligne l'importance d'un nouvel ordre de l'information et de la communication qui se caractérise par son équilibre en ce qui concerne la libre circulation de l'information et le libre transfert des technologies de l'information. À l'heure actuelle, il arrive trop souvent que les préjugés véhiculés par les médias jettent le discrédit sur les cultures, croyances, coutumes et traditions d'un grand nombre de peuples et il ne faut plus attendre pour trouver un moyen de remédier à cette situation.

34. M. TASMAGAMBETOV (Kazakhstan) dit qu'il est incontestable que les Nations Unies ne peuvent atteindre leur objectif de faire connaître les idées de paix, justice et développement dans le monde entier que si des conditions satisfaisantes existent en ce qui concerne l'information et la communication.

35. Le cadre conceptuel des politiques de communication et d'information de l'Organisation défini dans le rapport du Secrétaire général (A/53/509) constitue une base solide; cependant, la mise en oeuvre de ces politiques est la condition essentielle pour que l'Organisation continue de bénéficier du soutien de la communauté internationale, ce qui est indispensable à sa survie à long terme.

36. D'une façon générale, la délégation du Kazakhstan appuie les mesures prises par le Département de l'information pour améliorer ses activités et estime important de renforcer les aspects informatifs des opérations de maintien de la paix et d'identifier avec plus de précision les activités prioritaires. Elle espère que le groupe de planification de la stratégie de l'information contribuera à la réalisation des objectifs approuvés pour le Département. En outre, elle appuie les mesures visant à promouvoir une véritable culture de la communication, à faire de l'Organisation une institution plus transparente et à développer la coopération avec les médias et les milieux d'affaires, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales.

37. L'une des priorités du Département est de renforcer la capacité de l'Organisation de communiquer aux niveau national et régional. La délégation du Kazakhstan appelle l'attention sur les problèmes d'ordre humanitaire, environnemental et économique auxquels est confronté le Kazakhstan du fait des essais nucléaires qui, pendant de nombreuses années, ont eu lieu à Semipalatinsk. L'Assemblée générale vient d'adopter par consensus une résolution sur ce sujet, qui comprenait une demande du Secrétaire général de fournir une information accrue à la communauté internationale sur les problèmes et les besoins de la région de Semipalatinsk. S'il est certain que ces problèmes ne peuvent pas être résolus d'emblée, il importe de faire le premier pas dans la direction d'une solution; à cet égard, le Département de l'information peut recourir aux services de ses centres locaux d'information.

38. Il ne fait pas de doute que la vaste information dont disposent les Nations Unies sur les questions d'actualité est absolument vitale pour assurer un développement stable à la communauté internationale toute entière. Il est bien évident que la réforme des Nations Unies en matière d'information doit comprendre l'usage des moyens électroniques, notamment de l'Internet; cependant, il ne faut pas pour autant sous-estimer le rôle des médias traditionnels, tels que la presse écrite, la télévision et la radio.

39. En ce qui concerne la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies, le représentant du Kazakhstan appelle l'attention sur la nécessité d'accroître la portée des émissions radiophoniques de l'Organisation dans toutes les langues officielles, et notamment le russe.

40. Les Nations Unies doivent prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que tous les pays puissent profiter des progrès techniques dans le domaine de la communication pour résoudre les problèmes que posent le développement économique et social et l'édification de la paix. Il importe d'accorder la priorité à la création d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace qui repose sur des bases équilibrées en ce qui concerne la circulation de l'information dans un monde où les différences de niveau de développement technologique continuent de s'accroître.

41. M. ABUBAKAR (Nigéria) dit que tous les peuples du monde, et singulièrement ceux des pays en développement, sont très intéressés de savoir ce que l'Organisation des Nations Unies fait et peut faire pour améliorer leur situation, en particulier pour lutter contre la pauvreté, en vue de leur donner un sentiment d'appartenance et de les faire, un jour, pleinement participer aux programmes et activités des Nations Unies.

42. Au seuil du prochain millénaire, il faut que les technologies de l'information et de la communication profitent à tous les pays. En dépit des avancées techniques sur les autoroutes de l'information, la radio reste l'un des moyens de communication les moins chers et les plus accessibles qui, de surcroît, a le plus fort impact sur la majorité des populations. L'initiative prise pour créer une radio internationale des Nations Unies doit atteindre tous les publics à travers le monde et servir les intérêts de toutes les régions.

43. Les centres d'information des Nations Unies sont un élément clé du dispositif assurant la présence de l'ONU dans le monde, notamment dans les pays

en développement. La délégation nigériane est d'avis que l'intégration de ces centres avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) doit se faire au cas par cas afin de mieux tenir compte des intérêts d'ensemble de chaque État Membre et de garantir l'efficacité et la rentabilité des centres. Le Nigéria partage le point de vue exprimé à ce sujet par le Groupe des 77 et la Chine.

44. M. TURBI (Jamahiriya arabe libyenne) dit que la révolution en cours dans le domaine de l'information et de la communication risque d'être dangereuse si elle n'est pas mise au service de l'humanité en général. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne souhaite l'avènement d'un monde dans lequel l'information servira à éclairer et à libérer l'esprit de l'homme et non un monde dans lequel les riches posséderont l'information alors que les pauvres en seront privés. Les pays en développement sont déjà marginalisés du fait que quelques pays seulement détiennent le monopole de l'information et de la communication. La Jamahiriya arabe libyenne a eu à souffrir de la domination des médias par un état puissant qui s'est efforcé, par une propagande hostile, d'imposer ses propres politiques à des fins qui n'étaient pas compatibles avec les intérêts et les aspirations du peuple libyen. Or, jamais le peuple libyen ne se soumettra même s'il est exposé à des mesures de coercition et à des campagnes médiatiques systématiques qui ne se caractérisent pas par leur objectivité ni le respect des faits. La communauté internationale réclame un code de conduite de l'information au nom de la justice et de l'autonomie ainsi que du développement économique, social et culturel, sans parler du droit de la communauté internationale d'être correctement informée de ce qui se passe dans le monde. Les Nations Unies portent une lourde responsabilité dans ce domaine.

45. M. SPERANSKY (Fédération de Russie) dit que la délégation russe appuie les objectifs, les priorités fonctionnelles et les éléments fondamentaux du cadre conceptuel proposé par le Secrétaire général de même que ses recommandations sur le renforcement des activités de l'Organisation dans le domaine de l'information. Elle se félicite des efforts faits par le Département pour mettre l'Organisation mieux à même de recourir aux technologies modernes d'information multimédias, notamment l'Internet. La Fédération russe est intéressée par l'éventuelle possibilité pour les établissements d'enseignement russes de participer au projet de CyberSchoolBus (car scolaire cybernétique). Elle appuie les efforts du Département pour élargir la page d'accueil des Nations Unies à toutes les langues officielles de l'Organisation, dont le russe. De même, elle approuve les mesures prises pour accroître l'efficacité des activités des Nations Unies en matière de communications aux niveaux national et régional et espère que l'Équipe de suivi auprès des médias contribuera par ses travaux à donner une image réaliste des Nations Unies à la communauté internationale.

46. Par ailleurs, pour diffuser les informations concernant l'Organisation des Nations Unies, le Département doit continuer d'utiliser les moyens traditionnels de communication qui, pour beaucoup d'usagers, sont les plus accessibles, voire indispensables. En effet, il ne fait aucun doute que la radio continue d'être le moyen de communication de masse le plus largement utilisé et le plus populaire de par le monde. L'Organisation doit cibler son information pour atteindre de larges publics dans différents pays qui se trouvent à des niveaux différents de développement et dont les capacités de recevoir et de traiter l'information ne sont pas les mêmes.

47. La délégation russe note avec satisfaction que le russe, qui est parlé par des dizaines de millions de personnes de par le monde, occupe une certaine place dans les émissions radiophoniques des Nations Unies et elle espère que le Département accordera davantage d'attention aux programmes en russe pour lesquels il n'existe toujours qu'un seul spécialiste.

48. La délégation russe est d'accord sur le fait que l'utilisation des installations de radiodiffusion des États Membres serait peut-être un moyen d'économiser des ressources budgétaires. La Fédération de Russie est dotée de moyens techniques importants, notamment pour émettre sur ondes courtes, qui couvrent de vastes territoires et qui pourraient être mis à profit.

49. La délégation russe constate avec satisfaction que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld élargit sa gamme de services électroniques, en particulier avec «UN in the News», la recherche d'information par voie électronique et la diffusion d'information par courrier électronique.

50. La Fédération de Russie approuve pleinement le rôle clé des centres d'information en ce qui concerne la diffusion, aux niveaux nationaux et régionaux, d'informations relatives à l'Organisation. Elle tient à appeler l'attention du Département sur la nécessité de développer les activités du Centre d'information de Moscou en ce qui concerne tant le nombre que la diversité des publications. Dans la réforme du système des centres d'information, il y a lieu de tenir compte dans chaque cas particulier de l'opinion du pays hôte. Étant donné que le Centre d'information de Moscou joue un rôle croissant pour ce qui est de diffuser des informations sur les travaux de l'Organisation et de mobiliser l'appui public en faveur de l'ONU dans la Fédération de Russie et dans d'autres pays de la Communauté d'États indépendants, l'autonomie du Centre doit être préservée dans toute la mesure du possible.

51. Il convient d'étudier l'expérience et les compétences acquises par d'autres organisations internationales, notamment régionales, dans le domaine de l'information et d'en tirer parti dans les activités à venir.

52. La délégation russe espère que le Comité de l'information continuera de travailler dans un esprit de coopération et de consensus.

53. M. AL-SINDI (Yémen) dit que l'information est devenue une condition essentielle des libertés politiques, de la démocratie et du développement. Dans le monde du 21e siècle, les moyens d'information et de communication devront refléter avec crédibilité et exactitude le rythme accéléré du changement. Ce n'est que par la coopération et moyennant l'adoption de politiques et de priorités appropriées que les pays en développement pourront espérer mettre en place une infrastructure adéquate d'information et de communication qui leur permette de sauvegarder leur indépendance et de participer pleinement à la libre circulation de l'information tout en renforçant les notions de droit, de justice et d'égalité et en encourageant les liens culturels entre les peuples. Le rapport préparé par le Comité de l'information (A/53/21) traite ces questions de manière tout à fait satisfaisante.

54. Le Yémen attache une attention particulière au développement des compétences et à la mise en valeur des ressources humaines en ce qui concerne

les technologies de l'information et de la communication. Les programmes de formation constituent un aspect important du processus de développement des compétences.

55. La délégation yéménite appuie le projet de résolution sur l'information au service de l'humanité (projet de résolution A, document A/53/21/Rev.1) et espère que la résolution sera mise en oeuvre car elle incarne de façon vivante et tangible les politiques de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information.

56. Le centre d'information des Nations Unies à Sana fait un excellent travail en diffusant des informations sur l'Organisation et ses activités. D'une façon générale, les centres d'information des Nations Unies sont d'utiles institutions qui méritent de continuer à recevoir un soutien.

57. Il faut également souligner le travail remarquable réalisé par le Département de l'information pour élargir le rayon d'action de l'Organisation et la doter d'installations plus performantes de radiodiffusion internationale. Le Yémen se félicite, en particulier, de la nouvelle page d'accueil des Nations Unies sur l'Internet en version arabe.

58. M. CHUN HAE-JIN (République de Corée) dit que l'Organisation des Nations Unies doit veiller à ce que tous les peuples du monde puisse profiter des progrès technologiques en matière de communication et d'information. Les mesures de réforme envisagées par le Secrétaire général dans son rapport au Comité de l'information en mai 1998 (A/AC.198/1998/2) marquent une étape importante dans cette direction. Il est absolument certain que les questions de communication et d'information doivent faire partie intégrante de la stratégie de gestion de l'Organisation et qu'il faut promouvoir une culture de la communication dans l'ensemble de l'Organisation. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a pris un certain nombre de mesures d'ordre structurel qui s'inscrivent dans cette perspective et dont il y a tout lieu de se féliciter.

59. Il est de la plus haute importance que l'Organisation des Nations Unies crée des partenariats mondiaux avec la société civile, les médias et les établissements d'enseignement. Ainsi, l'Équipe de suivi auprès des médias et l'Équipe de rédaction récemment mises sur pied vont permettre, avec l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU, d'accroître considérablement la capacité d'atteindre le public mondial et de renforcer le soutien dont bénéficie l'Organisation dans le monde.

60. Le Gouvernement de la République de Corée appuie les efforts visant à tirer pleinement parti des nouvelles technologies informationnelles, notamment l'Internet et la publication par voie électronique, et juge encourageant les progrès accomplis dans la création d'un site Web de l'Organisation. Néanmoins, le Département de l'information doit continuer d'atteindre le public par les moyens traditionnels que sont la presse écrite, la radio et la télévision étant donné que ces moyens occupent encore une place primordiale dans de nombreuses régions du monde. Le rapport à venir du Secrétaire général sur les détails du projet pilote pour la création d'un service de radio international permettant de communiquer directement avec le public présentera un très grand intérêt; cependant, la rentabilité des différentes options et les possibilités de financement devront faire l'objet d'un examen attentif

61. C'est une bonne chose que le Département ait élaboré des programmes d'information par thème sur les questions prioritaires dont s'occupe l'ONU, ce qui favorise une plus grande adhésion de la part des milieux publics et privés. En sa qualité de pays contributeur de contingents, la République de Corée prend acte avec une particulière satisfaction des activités du Département à l'occasion du cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, activités dont un élément essentiel est l'information du grand public en vue d'obtenir une meilleure compréhension par l'opinion internationale du rôle de ces opérations. De même, les pays hôtes et les autres États Membres devraient faire connaître à leur opinion publique les mandats des diverses opérations ainsi que les questions de sécurité impliquées dans les activités de maintien de la paix.

62. M. GUANI (Uruguay) dit que la délégation uruguayenne appuie les objectifs définis par le Secrétaire général dans son appel lancé bien opportunément en faveur d'une réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies, notamment la nécessité de mieux faire connaître les travaux de l'Organisation et de réorienter les politiques et activités du Département de l'information. Lorsqu'il met au point des projets, le Département ne doit pas perdre de vue les réalités propres aux différentes régions, certaines ne disposant pas de l'infrastructure nécessaire. S'il est vrai que les services de radio et de télédiffusion des Nations Unies pâtissent de la rapidité avec laquelle l'Organisation est aujourd'hui en mesure de fournir une information sur l'Internet, le Département a, cependant, la sagesse de préserver l'équilibre en ne réduisant pas les activités traditionnelles telles que les émissions radiophoniques. La délégation de la République de Corée apprécie les efforts faits pour atteindre un plus large public par la diffusion sur ondes courtes et appuie, dans ses grandes lignes, le rapport du Secrétaire général sur la mise en place d'un projet pilote portant sur cette question (A/AC.198/1998/4) tout en constatant, cependant, que le rapport ne contient aucun renseignement détaillé sur les questions de financement et d'organisation. Eu égard à la pénurie actuelle de fonds, il se peut que la diffusion sur ondes courtes ne soit pas la meilleure solution.

63. Il faudrait que les importantes activités des diverses opérations de maintien de la paix fassent l'objet d'une information en direct sur le terrain car le contact avec les populations locales est une condition de l'efficacité opérationnelle des forces déployées. Malgré les problèmes de financement, la station de radio des Nations Unies pourrait jouer un rôle unique à cet égard.

64. L'Association interaméricaine de la presse tient actuellement sa cinquante-quatrième assemblée en Uruguay, signe que la région est attachée au principe démocratique de la liberté de la presse; d'ailleurs, il est particulièrement satisfaisant de constater que la liberté de la presse est une réalité dans la majorité des pays d'Amérique.

65. M. HOUANSOU (Bénin) dit qu'à l'ère de la révolution informatique le Département de l'information a un rôle primordial à jouer pour contribuer à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il incombe au Département de refléter les activités des autres départements de l'Organisation et de présenter au monde entier les succès, les expériences et les perspectives des Nations Unies. Si l'on veut que le message des Nations Unies parvienne dans tous les coins du globe, il est absolument indispensable que des contacts soient

établis avec les organisations non gouvernementales, les médias, les établissements d'enseignement et d'autres secteurs de la société civile. Le projet de développer les relations de travail avec d'autres départements au sein de l'Organisation facilitera la collecte de l'information; par ailleurs, un renforcement de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) contribuera à faciliter la tâche de diffusion de l'information.

66. Les centres d'information des Nations Unies constituent un prolongement important du Département de l'information et ont un rôle majeur à jouer, en particulier dans les pays en développement. L'intégration des centres d'information avec les bureaux extérieurs du PNUD est une possibilité qu'il convient d'examiner avec chaque pays hôte. Pour sa part, le Gouvernement du Bénin est favorable à une telle intégration et est en train de créer une «maison des Nations Unies» au Bénin.

67. Il y a lieu de féliciter l'Organisation pour l'application des nouvelles technologies à ses activités d'information dans ses langues officielles; toutefois, elle doit faire preuve de vigilance pour que ces technologies ne soient pas mises au service de l'incitation à la haine ou à la xénophobie mais servent, au contraire, à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Par ailleurs, l'Organisation doit continuer d'utiliser les moyens traditionnels de diffusion, en particulier pour atteindre les publics des pays en développement et leurs délégations. La reprise des émissions radiophoniques internationales des Nations Unies permettra à l'Organisation de diffuser directement ses points de vue sur les questions mondiales, à l'abri de toute censure. De plus, des accords spécifiques peuvent être conclus avec les services nationaux de radiodiffusion pour diffuser certaines émissions des Nations Unies dans les langues nationales. Le Département de l'information a fait un effort considérable pour tirer parti de la diversité linguistique, qui est l'une des richesses de l'Organisation, mais il pourrait envisager, pour ses publications, une approche plus équilibrée dans l'utilisation des langues de travail et des langues officielles de l'Organisation.

68. La recommandation portant sur le financement approprié du Département de l'information qui figure dans le rapport du Comité de l'information (A/53/21/Rev.1) a l'entière approbation de la délégation béninoise. Le Département et l'UNESCO ont fait preuve d'esprit de créativité et d'initiative dans l'utilisation des ressources à leur disposition.

69. M. HOGEN (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information), reprenant les observations faites par les délégations, dont il assure le Comité que son Département tiendra dûment compte, dit que le Comité de l'information, après avoir consulté les groupes régionaux et organiques, a estimé qu'une question de politique aussi importante que l'intégration des centres d'information des Nations Unies avec les bureaux extérieurs du PNUD doit d'abord être étudiée par le Comité lui-même avant d'être soumise à l'examen de l'Assemblée générale. En conséquence, le rapport demandé sur cette question dans la résolution 52/220 sera soumis pour examen au Comité à sa session de mai 1999.

70. S'agissant des centres d'information des Nations Unies, le Gouvernement roumain a contribué au financement des dépenses de personnel local, ce qui a permis de recruter un spécialiste de l'information pour le centre de Bucarest;

d'autre part, le Centre d'information de Tokyo a été encouragé à coopérer étroitement avec le Conseil universitaire pour le système des Nations Unies, son nouveau partenaire au Japon dont la création est la bienvenue, ainsi qu'avec l'Association des Nations Unies locale. Les centres d'information du monde entier ont également été encouragés à collaborer avec les associations locales des Nations Unies. Le Département est conscient du fait que sa représentation aux Caraïbes a besoin d'être étoffée par un renforcement des effectifs du Centre d'information des Nations Unies de Port of Spain qui couvre 15 pays de la région. Bien qu'il n'y ait pas de fonds disponibles pour recruter un spécialiste de l'information pour le bureau extérieur du PNUD à la Jamaïque, l'un des agents du bureau extérieur pourrait être affecté à des fonctions d'information et assurer la liaison avec le Centre d'information de Port of Spain, pour la fourniture de conseils, d'information et peut-être même de formation ou autre assistance. Une coopération de ce type a donné satisfaction aux Fidji et à Sydney.

71. En ce qui concerne la radiodiffusion, le Département produit régulièrement des émissions hebdomadaires qui sont diffusées en français dans les Caraïbes ainsi qu'en créole sur le modèle des autres langues non officielles de production à la Radio des Nations Unies. Les ressources dont on dispose aujourd'hui ne permettent la production d'émissions originales que dans les langues officielles, des adaptations étant réalisées dans les langues non officielles. De plus, tous les programmes produits dans des langues non officielles doivent être expressément prescrits par l'Assemblée générale, ce qui serait le cas pour une émission en népalais. Pour ce qui est du renforcement du personnel de la section russe des services radiophoniques du Département, il s'agit, là encore, d'un problème de ressources, mais un poste d'agent des services généraux a été transféré pour être attribué à un assistant de langue russe à plein temps. En outre, le Département saisira le Comité de l'information, à sa session de mai 1999, d'un rapport sur la conception d'un projet pilote visant à la création d'un service de radiodiffusion des Nations Unies sur ondes courtes. Enfin, en ce qui concerne la demande de création d'un nouveau poste pour assurer la page d'accueil des Nations Unies en arabe, une tâche prioritaire du Département, dans le cadre de la réorientation de ses activités, est d'améliorer les services du site Web des Nations Unies dans toutes les langues officielles, dont l'arabe, mais cela ne peut se faire que moyennant un transfert de ressources existantes.

72. Le PRÉSIDENT invite le Comité à prendre une décision portant à la fois sur les deux projets de résolution et sur le projet de décision adopté par consensus par le Comité de l'information et figurant au paragraphe 48 de son rapport (A/53/21/Rev.1).

73. Les projets de résolution A et B et le projet de décision du Comité de l'information sont adoptés sans être mis aux voix.

La séance est levée à 17 h 25.